

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Partenariat 2016 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, au titre de l'année 2016, une subvention globale de 231 000 €, répartie conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat correspondante, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense totale correspondante, soit 231 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 91, article 65738, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée